

Présents :

Camille LECAT, Alain VENTURA, Jacques HUGON, Muriel de GAUDEMONT-LANDAIS, Marie-Christine LIEBER, Emilie MERMET-BOUVIER, Fabienne SALMERON, Céline STAAL, Frédéric MOUREAU, Hervé PELLECUER, Solène RENARD, Miriame ROESSEL, Loïc JEANJEAN, Daniel MATHIEU

Représentés :

Josette ROUX par Loïc JEANJEAN  
Véronique NUNGE par Muriel de GAUDEMONT-LANDAIS  
Pierre-Emmanuel DAUTRY par Camille LECAT  
Jean-Claude DAUTRY par Alain VENTURA

Absents :

Frédéric NADLER  
Isabelle DUQUENNE  
Anne-Marie DIDIER

Secrétaire de séance : Solène RENARD

➤ Informations diverses

○ **Ecole des Abrits** : une rencontre a eu lieu avec l'Inspecteur de l'Education Nationale de Florac pendant laquelle ont été abordées les prévisions d'effectif pour la rentrée 2016-2017. Actuellement 17 enfants sont inscrits ; de nouvelles familles doivent s'installer dans quelques mois à la maison Rouverand (logement social - commune déléguée de Saint Andéol de Clerguemort) et sur la commune déléguée de Saint Frézal de Ventalon (maison de la Gare en vente). Le Sous-Préfet souhaite visiter l'école après les vacances de février. La date est à programmer. L'école a obtenu le label éco-école ; une démarche développement durable est entreprise ; elle est aussi école numérique.

Le maire et Miriame Roessel ont rencontré les parents d'un enfant déjà préinscrit à l'école primaire du Collet de Dèze et domiciliés sur la commune déléguée de St Andéol ; depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, cet enfant doit être scolarisé à l'école des Abrits.

Les élus abordent l'absence de garderie avant et après école ce qui contraint certains parents à demander l'inscription de leurs enfants à l'école primaire du Collet de Dèze où une garderie existe pour accueillir les enfants dès 8h00.

Une solution de garde à domicile est envisagée et soutenue par la commune ; une habitante de Saint Frézal souhaite obtenir l'agrément d'assistante maternelle à domicile ; celle-ci à l'avantage d'être domiciliée sur l'itinéraire d'un des trajets de transport scolaire, ce qui permettrait aux enfants gardés de bénéficier dudit transport.

Les élus conviennent qu'il est aujourd'hui important de mettre en œuvre un système de garde avant-après école ; dans un 1<sup>er</sup> temps, un questionnaire va être adressé aux parents afin de déterminer leurs besoins (horaires, lieux...).

○ **Candidature et procédure en cours pour attribution du logement Rouverand** :

La commune a reçu une demande d'une famille de 4 enfants dont 3 scolarisables en primaire et 1 en bas âge ; un des parents est un salarié de l'ASA DFCI et a un projet d'activité artisanale.

Des pièces administratives (ressources) leur ont été demandées afin d'évaluer leur taux d'effort.

Un entretien est également prévu.

Les travaux de réhabilitation doivent commencer prochainement.

○ **Travaux mairie/logement Géripon** : la demande de permis de construire a été accordée ; prochaine étape : le maître d'œuvre doit arrêter le projet et préparer le dossier de consultation aux entreprises.

○ **Syndicat mixte CFD Voie Verte** : un tronçon-test est prévu entre Florac et la Salle Prunet ; la commune de Cassagnas a émis le souhait de se retirer du projet ce qui entraînerait une rupture sur la voie de 10 km. Une réunion publique en mairie de Cassagnas est prévue afin de clarifier le statut de cette portion de voie.

Le CFD d'honneur a été remis à M. Etienne PASSEBOIS par l'association « Du Céfédé à la Ligne Verte ».

○ **Procédure de choix de bureau d'étude pour l'élaboration du P.L.U.** : 3 bureaux d'études (Urba Pro, Habitat et Développement, Robin et Carbonneau) ont répondu à la consultation du groupement de commandes de Vialas et de Ventalon en Cévennes ; le coût de leurs prestations varie de 30 000.00 € à 45 000.00 € HT / commune.

D'un point de vue technique, leurs propositions sont relativement identiques, la différence se situant surtout au niveau des coûts.

Des entretiens avec les bureaux d'études sont programmés le 08 mars prochain à Vialas ; seront présents les membres de la commission P.L.U. (Camille Lecat, Alain Ventura, Jean-Claude Dautry, Muriel de Gaudemont Landais).

○ **Prestation ALODEAR espace-test** : une étude de faisabilité de l'espace-test agricole est en cours de réalisation par l'ALODEAR (financement via l'appel à projet TERRA RURAL).

Mise en place d'un comité technique (groupe restreint composé des élus délégués – Emilie Mermet-Bouvier, Loïc Jeanjean, Frédéric Moureau et de l'ALODEAR) et d'un comité de pilotage comprenant 12 personnes ressources qui seront prochainement contactées, de Coup De Pouce (Gard), de Terre de Liens et de RENETA (Réseau d'Espaces Tests Agricoles).

L'étude de faisabilité se déroule sur 6 mois ; au terme de l'étude, des scénarios seront présentés aux élus qui décideront de la suite ou de l'abandon du projet.

Si le projet est validé, la forme juridique et le chiffrage de l'investissement seront définis (choix des terres, statut, choix des investissements) afin de déposer un dossier de demande de financement auprès du GAL (80 % d'aides possibles financement Région et Département).

La châtaigneraie est en cours de rénovation (coupes d'arbres, greffages, piste balisée, débardage, broyage des petites sections de branches). Il est rappelé que l'élagage sur 40 arbres a été réalisé en 2015. Les travaux sont financés à 40 % par la Région.

Une partie de ces travaux est réalisée par l'ASA DFCI – Contrats verts ; un nouvel encadrant-coordonateur des travaux remplace Denis BASTIDE (départ à la retraite) ; il s'agit de M. Christian SIDO.

○ **Périmètre intercommunal 2017** : en février dernier, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale s'est prononcée favorablement sur le projet du périmètre intercommunal proposé par le Préfet de Lozère en date du 08 octobre 2015, à savoir un périmètre intercommunal à 10 communautés de communes.

La communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère devrait être rattachée à celle des Hauts Gardons et de la Vallée Longue-Calbertois et exclue de la communauté de communes Florac – Sud Lozère.

La C.C. Des Cévennes au Mont Lozère exprime le souhait d'être associée à un nouvel EPCI Gorges Causses Cévennes intégrant la communauté de communes Florac Cévennes.

Les membres des EPCI vont être consultés dans un délai de 3 mois.

Un report des nouvelles intercommunalités semble envisagé au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

➤ Comptes administratifs

Sont présentés les comptes administratifs des communes historiques :

Comptes administratifs budgets annexes A.E.P. 2015

SAINT ANDEOL DE CLERGUEMORT - AEP

| Libellé              | INVESTISSEMENT      |                      | FONCTIONNEMENT      |                      | ENSEMBLE            |                      |
|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
|                      | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
| Résultats reportés   |                     |                      |                     |                      | 0                   |                      |
| Opérations exercice  | 7192                | 6838,32              | 5496,88             | 7091,82              | 12688,88            | 13930,14             |
| <b>TOTAL</b>         | <b>7192</b>         | <b>6838,32</b>       | <b>5496,88</b>      | <b>7091,82</b>       | <b>12688,88</b>     | <b>13930,14</b>      |
| Résultats de clôture | 353,68              |                      |                     | 1594,94              |                     | 1241,26              |
| Restes à réaliser    | 93547,6             | 93547,6              |                     |                      | 0                   |                      |
| <b>TOTAL CUMULE</b>  | <b>93901,28</b>     | <b>93547,6</b>       |                     | <b>1594,94</b>       | <b>0</b>            | <b>1241,26</b>       |
| Résultat définitif   | 353,68              |                      |                     | 1594,94              |                     | 1241,26              |

SAINT FREZAL DE VENTALON - AEP

| Libellé              | INVESTISSEMENT      |                      | FONCTIONNEMENT      |                      | ENSEMBLE            |                      |
|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
|                      | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
| Résultats reportés   |                     | 26524,03             |                     | 8600,75              | 0                   | 8600,75              |
| Opérations exercice  | 6477,77             | 6186                 | 35887,03            | 30271,44             | 42364,8             | 36457,44             |
| <b>TOTAL</b>         | <b>6477,77</b>      | <b>32710,03</b>      | <b>35887,03</b>     | <b>38872,19</b>      | <b>42364,8</b>      | <b>45058,19</b>      |
| Résultats de clôture |                     | 26232,26             |                     | 2985,16              | 0                   | 29217,42             |
| Restes à réaliser    | 785                 |                      |                     |                      | 785                 |                      |
| <b>TOTAL CUMULE</b>  | <b>785</b>          | <b>26232,26</b>      |                     | <b>2985,16</b>       | <b>785</b>          | <b>29217,42</b>      |
| Résultat définitif   |                     | 25447,26             |                     | 2985,16              |                     | 28432,42             |

Les restes à réaliser de la commune déléguée de Saint Andéol de Clerguemort concernent les travaux d'enfouissement des réseaux d'eau/assainissement aux hameaux de Lézinier et de l'Espinas.

Compte administratif budget caisse des écoles 2015

SAINT FREZAL DE VENTALON

| Libellé              | INVESTISSEMENT      |                      | FONCTIONNEMENT      |                      | ENSEMBLE            |                      |
|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
|                      | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
| Résultats reportés   | 698,25              |                      |                     |                      | 698,25              | 0                    |
| Opérations exercice  | 0                   | 700                  | 51835,58            | 53329,24             | 51835,58            | 54029,24             |
| <b>TOTAL</b>         | <b>698,25</b>       | <b>700</b>           | <b>51835,58</b>     | <b>53329,24</b>      | <b>52533,83</b>     | <b>54029,24</b>      |
| Résultats de clôture |                     | 1,75                 |                     | 1493,66              |                     | 1495,41              |
| RAR                  |                     |                      |                     |                      | 0                   |                      |
| <b>TOTAL CUMULE</b>  |                     | <b>1,75</b>          |                     | <b>1493,66</b>       | <b>0</b>            | <b>1495,41</b>       |
| Résultat définitif   |                     |                      |                     | 1493,66              |                     | 1495,41              |

Compte administratif budget général de Saint Andéol de Clerguemort :

SAINT ANDEOL DE CLERGUEMORT

|  | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT | ENSEMBLE |
|--|----------------|----------------|----------|
|--|----------------|----------------|----------|

| Libellé              | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| Résultats reportés   | 52352,3             |                      |                     | 122524,56            | 52352,3             | 122524,56            |
| Opérations exercice  | 299806,18           | 363953,27            | 123562,15           | 153533,58            | 423368,33           | 517486,85            |
| <b>TOTAL</b>         | <b>352158,48</b>    | <b>363953,27</b>     | <b>123562,15</b>    | <b>276058,14</b>     | <b>475720,63</b>    | <b>640011,41</b>     |
| Résultats de clôture |                     | 11794,79             |                     | 152495,99            | 0                   | 164290,78            |
| Restes à réaliser    | 70788,84            | 30319,77             |                     |                      | 40469,07            |                      |
| <b>TOTAL CUMULE</b>  | <b>70788,84</b>     | <b>42114,56</b>      |                     | <b>152495,99</b>     | <b>40469,07</b>     | <b>164290,78</b>     |
| Résultat définitif   | 28674,28            |                      |                     | 152495,99            |                     | 123821,71            |

Le maire ne participe pas au vote et se retire de la salle.

Les comptes administratifs du budget général de St Andéol, les budgets AEP des deux communes historiques et le budget caisse des écoles de St Frézal sont approuvés à l'unanimité.

Les comptes de gestion desdits CA sont approuvés à l'unanimité des membres (avec vote du maire).

#### Ø Emprunt budget annexe AEP et avenant :

Le maire informe le conseil de la nécessité de recourir à un emprunt de 88 547.60 € pour financer les travaux d'enfouissement des réseaux secs et humides aux hameaux de Léziner et de l'Espinas.

Le paiement des échéances (environ 5000.00 € / an) sera équilibré par la vente d'eau auprès des abonnés.

Le conseil, à l'unanimité, donne délégation au maire et l'autorise à :

- lancer une consultation auprès de plusieurs établissements financiers pour un emprunt de 88 547.60 € afin de mener à bien les travaux susmentionnés ;
- à négocier les conditions financières du prêt (durée, taux, périodicité)
- à signer le contrat de prêt et tout document afférent
- à inscrire cette somme au BP AEP 2016.

Les travaux d'enfouissement sont effectués par l'entreprise Rouvière ; celle-ci propose l'avenant suivant : 786 mètres de tuyau PVC Ø63 à la place de 786 mètres de tuyau en polyéthylène ; surcoût de 1800 € HT (14 600 € au lieu de 12 800 € HT).

Délibération : 17 pour et 2 abstentions.

Le maire informe du transfert de compétence de l'eau et de l'assainissement aux communautés de communes en 2020 (y compris transfert actif-passif).

#### ➤ Programme de voirie 2016 et amendes de police

Est présenté le **programme de voirie 2016** des deux communes déléguées et son plan de financement :

|                          | Contrat territorial VOIRIE 2016 | Contrat territorial Création de 2 parkings | DETR 2016  | Auto financement                                  | TOTAL HT (avec 5% honoraires Lozère Ingénierie)                      |
|--------------------------|---------------------------------|--------------------------------------------|------------|---------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| St Frézal de Ventalon    | 14 300.00 €                     | 8 113.00 €                                 | 8 113.00 € | 25 509.15 €                                       | 56 035.15€ + 7 581.32 € (tranche conditionnelle)                     |
| St Andéol de Clerguemort | 14 000.00 €                     |                                            |            | 14 099.26 € + 8 395.59 € (tranche conditionnelle) | 28 099.26 € + 8 395.59 (tranche conditionnelle)                      |
| VENTALON EN CEVENNES     | 28 300.00 €                     | 8 113.00 €                                 | 8 113.00 € | 35 550.81 € + 8 395.59 € (tranche conditionnelle) | 84 134.41 € + 15 976.91 € (tranche conditionnelle) = 100 111.32 € HT |

Les portions de voies communales concernées par les travaux du programme voirie 2016 sont les suivantes :

Commune déléguée de Saint Frézal de Ventalon :

- route du Viala (purge et reprise de chaussée)
- accès et village du Salson (aménagement place, enduit bicouche et reprise de chaussée)
- aménagement traversée du hameau de Pénens Bas
- création de deux parkings au hameau de Pénens Bas
- route du Salson : reprise déformations de chaussée et emplois partiels
- tranche conditionnelle :
  - \* chaussée au Viala Bas
  - \* ????

Commune déléguée de Saint Andéol de Clerguemort :

- reprise déformations chaussée et enduit bicouche secteur nord hameau de Sambuget
- reprise déformations chaussée hameau de l'Eglise et enduit bicouche
- tranche conditionnelle :
  - \* reprise de déformations de chaussée et enduit bicouche hameau La Destourbe

Le maire informe de la nouvelle procédure du contrat territorial :

- envoi du devis signé en mars à Lozère Ingénierie
- validation en conseil avant le 11 mars et versement de 50 % des subventions obtenues par le contrat territorial à partir du 15 mars
- avril-mai : le SDEE adresse à la commune un titre exécutoire pour le paiement d'un acompte de 30 % du coût total des travaux.

Délibération : le programme voirie 2016 ainsi que la création des 2 parkings au hameau de Pénens Bas sont approuvés à l'unanimité.

**Amendes de police 2016** (sur produit 2015) :

La commune doit faire parvenir son projet d'aménagement avant le 30 avril 2016.

A définir lors du prochain conseil municipal.

➤ Conventions de prêts à usage :

Le maire présente au conseil les demandes de prêt à usage de terrains communaux provenant des administrés suivants : Mme Clémentine PUJOL, le G.F.A. des Maresques et M. Antoine LECOMPTE.

- La demande de prêt à usage de Mme Clémentine PUJOL concerne une partie de la parcelle B 621 située sur la commune déléguée de Saint Frézal de Ventalon afin d'y installer une serre maraîchère d'environ 55 m<sup>2</sup>.  
Approuvée par le Conseil d'une surface totale de 63.32 m<sup>2</sup> avec une autorisation de passage afin d'y accéder ; la durée de la convention est de deux années avec tacite reconduction. Il est rappelé que le poirier situé sur la parcelle est exploité par Mme Solène RENARD.
- La demande de prêt à usage du G.F.A. des Maresques concerne une partie de la parcelle A 522 située sur la commune déléguée de Saint Andéol de Clerguemort afin d'entretenir et de cultiver la châtaigneraie existante.  
Approuvée par le Conseil avec une reconduction d'une année dépendante de l'avancée du projet espace-test.
- La demande de prêt à usage de M. Antoine LECOMPTE concerne les parcelles C373, C374, C393 situées sur la commune déléguée de Saint Andéol de Clerguemort afin d'entretenir et de cultiver la châtaigneraie existante.  
Approuvée par le Conseil avec une durée de convention d'une année renouvelable en fonction des besoins des futurs locataires de la maison Rouverand.

Des élus font toutefois part de leur inquiétude quant à la dévalorisation des châtaigneraies dans leur mise à disposition gratuite.

## Ø Délégation permanente du Conseil municipal au maire :

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, pour la durée du présent mandat, de confier à M. le maire les délégations suivantes :

- De procéder, dans les limites d'un montant unitaire de **20 000 €** à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts.
  - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à **20 000 € HT** ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraîne pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à **10 %** lorsque les crédits sont inscrits au budget.
  - La conclusion et la révision du louage des **logements**, pour une durée n'excédant pas **trois ans**
  - De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
  - De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
  - D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
  - De régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
  - D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.
- Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant les juridictions administratives.
- Cette délégation est consentie en demande et en défense devant les juridictions judiciaires mais uniquement pour les actions en référé.
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, le maire doit rendre compte, à chacune des réunions obligatoires, des décisions prises dans le cadre des délégations consenties.

### ➤ Gestion du personnel

- **Compte-rendu entretien avec Sandra LAURAIN, secrétaire : actualisation** de sa fiche de poste ; fin de contrat de ses deux CDD au 29 février 2016 (17.5 h mairie St Andéol de Clerguemort et 17.5 h mairie de St Frézal de Ventalon par le Syndicat des Employeurs).

L'entretien a permis de clarifier les différents travaux effectués par la secrétaire ainsi que son rôle primordial et son positionnement au cœur des mairies.

Ses compétences étant plurielles et indispensables au bon fonctionnement de la mairie, Sandra LAURAIN sera affectée dorénavant à un poste de rédacteur principal de deuxième classe, à temps plein.

Le CM vote à l'unanimité pour la création de l'emploi susmentionné et la modification du tableau des emplois.

- **Agent technique**

Le maire informe de la possibilité de création d'un contrat en CUI-CAE afin de renouveler le contrat de Roland MADEC, ancien agent technique de St Andéol de Clerguemort.

Toutefois, le conseil échange sur la probabilité d'une fin de mise à disposition de M. ABEILLON et de son retour en mairie.

Le conseil propose de reporter la décision lors du vote du budget.

- **Adhésion de la commune au CNP assurances** : report au prochain conseil
- **Médecine du travail** : à l'unanimité le conseil décide d'adhérer au CMIST.

➤ Représentants de l'ASA-DFCI :

- Titulaire : Camille Lecat,
- Suppléant : Marc Gourdon.

Si l'ASA DFCI modifie ses statuts ASA DFCI et passe à 2 suppléants, M. Pierre-Emmanuel Dautry sera nommé 2<sup>ème</sup> suppléant.

➤ Adhésions aux associations

- Association des communes forestières, coût de 75€/an : approuvé;  
L'intérêt est que s'il y a vente de bois ou gestion de forêts privées, l'association aide à la promotion du bois dans la construction, la chaufferie, etc.

- Association des Maires de France : contre

- Association des Maires Ruraux de France : approuvé

Le CM vote pour l'adhésion.

➤ Vente parcelles Rouverand – commune déléguée de Saint Frézal de Ventalon :

Le maire rappelle la délibération DE-2015\_020 du 01/06/2015 de la commune historique de Saint Frézal de Ventalon relative à l'acquisition de parcelles appartenant à la famille Rouverand :

Il s'agit d'une part de la parcelle D.649 à Pénens-Bas d'une contenance de 3 a 62 ca afin d'y réaliser un parking pour ce hameau et d'autre part de la parcelle D.1001 d'une contenance de 0ha1a78ca issue de la division en D.1001 et D.1002 de la parcelle D.573.

Cette acquisition permettra de régulariser la situation de la terrasse attenante au logement communal et d'envisager la création d'un parking le long de la voie communale à Pénens-Haut.

Après négociations, les propriétaires déterminent le prix de vente des parcelles susmentionnées à 10 000.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, autorise le maire et le 1<sup>er</sup> adjoint, maire délégué de la commune déléguée de Saint Frézal de Ventalon :

- à accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à cette acquisition pour un montant de 10 000.00 € hors frais de géomètre et notariés ;

- à faire appel à un géomètre afin d'établir un document d'arpentage pour la division de la parcelle D. 573 ;

- à solliciter l'étude de Maître VIDAL à La Grand'Combe pour établir l'acte de vente.

Ø 1<sup>er</sup> mars prochain : réception travaux programme voirie 2015

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour ayant été abordé, la séance est levée à 14h15.